

RÉUNION DU 21 DECEMBRE 2015

Convocation : 15 décembre 2015

Affichage : 23 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le quinze décembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, TRAVERS Chantal, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

Absents excusés : ROINÉ Philippe (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), DUPONT Olivier

Secrétaire de séance : BIENFAIT Emmanuelle

Début de la séance : 18H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 2 décembre 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Provisoire ». L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord.

URBANISME

Déclarations Préalables :

- MARJO Christophe – 31 Hauteville : Construction d'une extension.

Certificats d'Urbanisme :

- PASQUIER Albert – Hameau Dubost : Découpage d'une parcelle constructible en deux.

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2016 : DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

L'entrée en application de la loi Macron permet au maire d'accorder une autorisation d'emploi des salariés dans le commerce de détail le dimanche, dans la limite de 12 dimanches par an au lieu de 5 auparavant, sachant que les jours fériés travaillés seront déduits de ces cinq dimanches.

Pour l'année 2016, un arrêté doit être pris avant le 31 décembre 2015 afin de désigner les dimanches pour lesquels le repos hebdomadaire sera supprimé.

Après consultation des organisations syndicales, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à prendre un arrêté pour autoriser l'ouverture des commerces de détail les dimanches suivants :

- | | |
|---------------------|--------------------|
| - 10 janvier 2016 | - 26 juin 2016 |
| - 4 décembre 2016 | - 11 décembre 2016 |
| - 18 décembre 2016. | |

LOCATION D'UN APPARTEMENT AU N°14 LE PRESBYTERE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il souhaite que soit rediscuté le prix de location de l'appartement actuellement vacant. Des papiers indiquant que celui-ci est disponible à la

location ont été distribués dans les boîtes à lettres des habitants de la commune, mais pour l'instant, aucune proposition n'a été effectuée.

A ce jour, le montant de la location est de 470 euros, et Monsieur le Maire propose que le loyer soit revu à la baisse et qu'il soit de 420 euros pour le prochain locataire.

L'assemblée, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le Maire à établir un bail à ce tarif lorsqu'un locataire aura été trouvé.

INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROVISOIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Tollevast perçoit chaque année des redevances d'occupation du domaine public par les concessionnaires de réseaux présents sur le domaine public communal. A ce jour, aucune délibération ne l'autorise à percevoir de redevance concernant l'occupation provisoire du domaine public, ce qui correspond à un montant de 475 euros pour l'année 2015. Il convient donc de délibérer afin de fixer le montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».

LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire fait une présentation des différents scénarios possibles concernant l'aménagement de la parcelle située face à l'église, et dont le portage financier a été effectué par l'Etablissement Public Foncier de Normandie. Afin d'avancer dans ce projet, une commission « urbanisme » élargie est créée, comprenant : Antoinette COLARD, Olivier DUPONT, Loïc RENAN, Alain ROULLAND, Philippe ROINÉ, Gérard AUBRY et Laurence LEPLEY.

La première réunion de cette commission est fixée au 13 janvier 2016 à 18h.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Vœux du Maire : Les vœux du Maire au personnel, au conseil municipal, aux enseignants et aux présidents d'association se tiendront le vendredi 15 janvier à 18h30. La nouvelle couverture du « Tollevast Infos » sera présentée à cette occasion, et les personnes ayant participé au concours photo seront également invitées.
- Voirie : Quelques ajustements sont nécessaires concernant les panneaux installés dans le bourg. La commission voirie se réunira le samedi 9 janvier à 11h afin d'en discuter. Il y sera également question de travaux de voirie à prévoir au budget 2016.
- Leroy Merlin : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Directeur de Leroy Merlin quitte ses fonctions au 1^{er} janvier. Le nom de son remplaçant n'est pas encore connu.
- Prochaine réunion : La prochaine réunion aura lieu le mercredi 27 janvier 2016.

Fin de la séance : 19h40